

# Les brèves de Manglieu





## Le mot du Maire

*Mesdames, Messieurs,*

*L'ensemble du conseil Municipal et les agents communaux se joignent à moi pour vous offrir tous nos vœux en ce début d'année.*

*Que 2022 soit placée sous les signes de la bienveillance, la tolérance et l'empathie : des valeurs qui prennent tous leurs sens en cette période encore troublée par des directives et des protocoles parfois lourds à supporter et à appliquer.*

*Ce premier bulletin de l'année est aussi l'occasion pour nous de souhaiter la bienvenue et une très bonne intégration aux nouveaux arrivants sur notre commune.*

*Très bonne année à notre école, à l'équipe enseignante, à l'encadrement, pour qui la tâche n'est pas simple, mais qui malgré tout, font un travail remarquable pour préserver au mieux nos enfants et assurer leur bien-être.*

*Très bonne année à nos associations qui font de leur mieux pour maintenir un lien et la convivialité malgré les contraintes actuelles.*

*Meilleurs vœux à tous le personnel communal et merci pour son implication sans faille !!!*

*Parmi les dossiers de cette nouvelle année, l'adressage du bourg (dans le premier temps), le métrage de notre voirie communale (très important pour les dotations de l'état et les accords de subventions) sont d'ores et déjà sur la table.*

*D'autres ne manqueront pas de venir, nous vous en tiendrons bien évidemment informés dans les prochains flashes.*

*Cette année devrait aussi voir l'approbation de notre document d'urbanisme.*

*Pour terminer, cette citation de GANDHI :*  
*«Je ne m'intéresse qu'aux qualités des gens, j'ai moi-même des défauts, alors comment me permettre de juger ceux des autres ?»*

*À méditer. ...*

*Très bonne année à tous, bonne lecture, prenez bien soin de vous. ...et de votre voisin.*

*Cordialement votre*

# ACTUALITES

## Vœux 2022

*Michèle BROUSSE, Maire*

*Laurent BOUCHICHE, Julien VERMOREL, Emmanuelle BRUT,*

*Adjointe et Adjoint*

*Nathalie LEGRIX, Andrée WALRAND, Mélissa DELTOUR, Patrice*

*PAGES, Francis FAURE, Vincent BRUT, Christian MONTI*

*Conseillères et Conseillers,*



**Bonne  
année  
2022**

**Bienvenue aux nouveaux habitants !**

## Trésorerie de **Vic le Comte**

\*\*\*\*\*

Pour les communes de

|                 |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| <b>BUSSÉOL</b>  | <b>SAINT-MAURICE ES ALLIER</b> |
| <b>LAPS</b>     | <b>SALLEDES</b>                |
| <b>MANGLIEU</b> | <b>VIC LE COMTE</b>            |
| <b>PIGNOLS</b>  | <b>YRONDE ET BURON</b>         |

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022,**

le recouvrement des produits locaux (cantines, garderies, ...)  
et la gestion des collectivités locales sont assurés par la

**Service de Gestion Comptable  
de Clermont Métropole et Amendes**

3, place Charles de Gaulle - BP 90040  
63400 CHAMALIÈRES

☎ **04.73.29.74.80**

Courriel : [sgc.clermontmetropole.amendes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.clermontmetropole.amendes@dgfip.finances.gouv.fr)

**Vous pouvez aussi payer vos factures**

par INTERNET  
[www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

via



OU



Pour payer en espèces\*  
ou par carte bancaire :  
**vos impôts, amendes,  
avis de cantine,  
de crèche, d'hôpital...**  
rendez-vous chez  
votre buraliste agréé  
affichant ce logo

\* dans la limite de 300€

### Buralistes à proximité

**À Vic le Comte :**  
M. DEJAX – 133 Bd du Jeu de Paume

**À Coudes :**  
LA COUDES'OIR – 7 rue du Pont

**Aux Martres de Veyre :**  
TPLB MARTROISE – 23 avenue de la Gare

**À Pérignat-sur-Allier :**  
LE BAR TABAC – 26 avenue de l'Allier

**À Champeix :**  
AU BON ACCUEIL – 1 place de la Halle

**À Tallende :**  
LES VOLUTES – Route de Clermont

**À Cournon d'Auvergne :**  
LE DÔME – 43 avenue de la Libération  
BRASSERIE DU ROND POINT – 1 avenue d'Aubière

**Au Crest :**  
LE RELAIS DU CREST – 9 place Beaudonnat

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022,  
le recouvrement de vos impôts  
(impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières)  
est assuré par le

**Service des Impôts des Particuliers  
SIP d'Issoire**

3 boulevard Léon Blum – CS 80177  
63506 ISSOIRE CEDEX

*Ouvert du Lundi au Vendredi  
De 8H30 à 12H30*

Pour des renseignements généraux d'ordre fiscal,  
vous pouvez :

- contacter le **0 809 401 401** (prix d'un appel local),
- consulter le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)
- utiliser la messagerie sécurisée pour poser une question,
- être accueillis sur rendez-vous dans votre SIP gestionnaire et au sein des Espaces France Services ou permanences en mairie :



**Points d'accueil à proximité**

Permanences en Mairie de Vic le Comte

---

## **Dispositif Sylv'ACCTES** **du Parc Livradois-Forez**

Ce dispositif permet aux sylviculteurs du territoire de réaliser des travaux d'amélioration des peuplements qui, par leur nature, vont orienter la sylviculture vers des dynamiques naturelles et des peuplements plus résistants et plus résilients. C'est-à-dire des peuplements qui retrouveront plus facilement et/ou plus rapidement leur état de référence après une perturbation (attaque parasitaire, évènement climatique majeur, etc.).

Aussi, les aides Sylv'ACCTES s'enrichissent sur le territoire du Parc Livradois-Forez, notamment selon les principes suivants :

- Le plafond des aides au reboisement mélangé dans les plantations résineuses en impasse sylvicole est rehaussé et passe à 2500€/ha (itinéraire 2).
- Suite aux difficultés évoquées, sont proposées deux nouvelles options pour la gestion des rémanents (reboisement d'impasses sylvicoles, itinéraire 2).
- L'itinéraire 3 est étendu à tout peuplement feuillu autochtone (dont accrus).
- Pour les 3 itinéraires, le marquage des arbres à conserver pour la biodiversité, des arbres d'avenir et des cloisonnements est intégré à l'aide au diagnostic et au martelage.
- Pour les 3 itinéraires, le taux d'aide en forêt publique passe de 40 à 50% du montant HT des travaux, sous réserve du plafond (il reste de 70% en forêt privée).

Sylv'ACCTES s'adresse aux propriétaires forestiers privés et publics dont la forêt se situe sur le territoire du Parc (communes adhérentes ayant approuvé la charte du Parc) et souhaitant s'engager dans un des itinéraires proposés pour une durée minimale de 10 ans.

Si les critères d'éligibilité sont remplis, le propriétaire peut bénéficier de subventions sur les travaux réalisés conformément à l'itinéraire choisi, avec un taux de subvention de 70% en forêt privée et de 50% en forêt publique (sur le montant hors taxes des travaux).

Pour en savoir plus : <https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/foret-filiere-bois/sylvacctes/>

Contact : Morgane Malard, 04 73 95 57 57, [m.malard@parc-livradois-forez.org](mailto:m.malard@parc-livradois-forez.org)

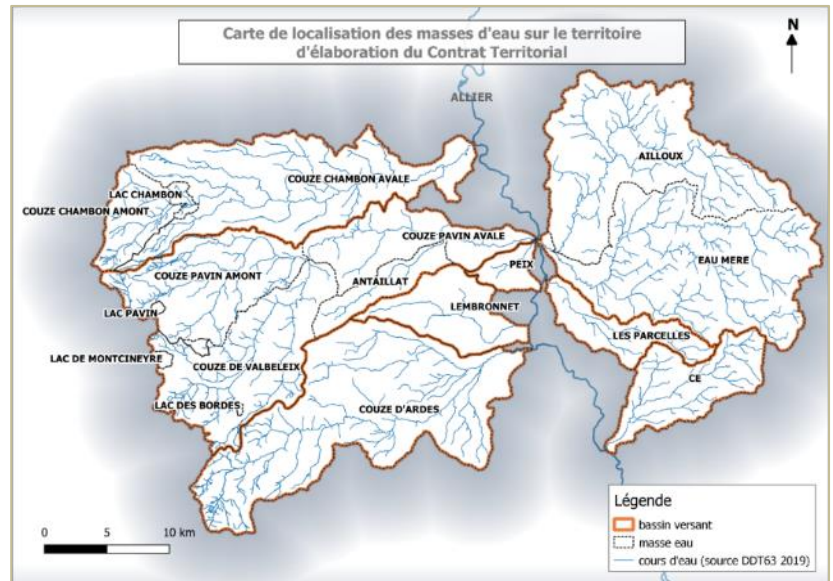
---

## **Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI).**

Depuis 2018, l'Agglo Pays d'Issoire est porteuse de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, elle a mis en place des actions afin d'améliorer la qualité des cours



Ce projet concerne les bassins versants de l'Eau-Mère, le ruisseau des Parcelles, le Cé, la Couze Chambon, la Couze Pavin, le ruisseau du Peix, le Lembronnet et la Couze d'Ardes et également les lacs de Bourdouze, de Montcineyre, des Bordes, Pavin et Chambon. Le territoire s'étend sur près de 1200 km<sup>2</sup> pour plus de 1200 km de cours d'eau. La carte ci-contre présente les différentes masses d'eau concernées par ce projet.



L'état des lieux du SDAGE fait apparaître un état globalement dégradé puisque 69 % des masses d'eau cours d'eau présentent un état moins que bon.

Dans l'objectif d'atteinte du bon état des milieux aquatiques, défini par la DCE, il semble donc pertinent de mettre en place une programmation d'actions adaptée. Selon les risques identifiés de non atteintes du bon état comme la continuité écologique, les macros polluants et les nitrates, différentes pressions sur les milieux aquatiques doivent être étudiées et seront pris en compte dans le diagnostic : l'eau potable et l'assainissement, l'urbanisation, l'agriculture, l'industrie, les étangs, l'atteinte aux zones humides et les obstacles à l'écoulement.

L'élaboration est menée sur la période 2021-2023 et comprendra l'ensemble des volets suivants : cours d'eau, zones humides, agro-environnemental, lacs, assainissement, ressource en eau et communication.

Au cours de cette année 2021, les principales actions réalisées dans le cadre de ce projet ont été :

- la signature d'une convention de partenariat entre les intercommunalités concernées ;
- la validation de la méthode de diagnostic ;
- la réalisation d'une étude qualité des cours d'eau ;
- la mise en place de sondes de mesure de températures ;
- le début du diagnostic avec notamment la réalisation des relevés terrains cours d'eau sur les masses d'eau Cé, ruisseau de Peix et Ailloux.



Relevé diagnostic - rejet au cours d'eau



Relevé diagnostic - seuil infranchissable



Installation des sondes thermiques

Les animateurs techniques en charge du projet se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la gestion des milieux aquatiques :

- **Maxime TREBUCHON** : 06 83 00 32 56, [maxime.trebuchon@capissoire.fr](mailto:maxime.trebuchon@capissoire.fr) ;
- **Aurélien GRANDPIERRE** : 06 22 06 29 09, [aurelien.grandpierre@capissoire.fr](mailto:aurelien.grandpierre@capissoire.fr) .

## **Informations ADIL**

Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques sur le logement** :

Acheter, vendre ou louer un logement, investir dans l'immobilier, réaliser des travaux, connaître les normes ou la qualité du bâti, gérer un logement en copropriété ...

**Demandez des conseils d'experts avant d'agir !**

**Contactez le guichet unique, gratuit et indépendant**

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République –  
63100 CLERMONT-FERRAND

**04 73 42 30 75 - [contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org) - [www.adil63.org](http://www.adil63.org)**

**adil**  
Agence Départementale  
d'Information  
sur le Logement  
du Puy-de-Dôme

## EXTENSION des CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1<sup>er</sup> MAI 2021, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prend en charge TOUS NOS EMBALLAGES sans exception dans nos bacs de tri.

Jusqu'alors, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées seulement aux bouteilles et flacons. Dorénavant, plus de question à se poser, les emballages tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice ou encore le pot de yaourt sont à déposer dans nos bacs de tri ! Cette extension des consignes de tri a pour but de simplifier le geste de tri sur l'ensemble du territoire français, de réduire le volume de nos bacs gris et la quantité de déchets incinérés, mais aussi de limiter l'impact de notre consommation sur la planète.

## TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

### NOUVEAU :



### TOUJOURS :



## Votre bac de tri est trop petit ?

Avec l'extension des consignes de tri, la capacité de vos bacs n'est peut-être plus adaptée à votre consommation. Si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04.71.50.32.92 afin de réadapter leurs contenances.

## Des FRÉQUENCES DE COLLECTE adaptées à L'UTILISATION RÉELLE DU SERVICE



Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se doit de maîtriser la facture déchets auprès des ménages et de limiter l'impact écologique tout en préservant la qualité du service.

De ce fait, la collectivité poursuivra en 2022 l'optimisation de ses circuits de collecte. Certaines communes verront à leur tour, leur fréquence de collecte (en ordures ménagères) passer à une seule tournée hebdomadaire.

## La COLLECTE DU VERRE en régie !

Afin d'optimiser les performances liées à la collecte du verre, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prendra ce service en régie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

De nombreuses colonnes à verre sont réparties sur l'ensemble des communes de la collectivité. Toujours soucieux d'améliorer son service de proximité, la densification du maillage du territoire se poursuit. Ainsi, 9 colonnes ont été ajoutées au cours de l'année.

Il est également possible pour les usagers de déposer le verre en déchèterie.

Vous pouvez connaître l'emplacement des colonnes à verre sur votre commune en consultant le site internet de la collectivité : [www.sictom-issuire-brioude.com](http://www.sictom-issuire-brioude.com)



## Nous sommes sur Facebook... !

Afin de vous apporter un service toujours plus performant, nous avons tenu à compléter nos canaux de communication par une page Facebook. Suivez notre fil d'actualité : articles, événements, informations et anecdotes. Cette page vous propose une communication plus spontanée et variée. ABONNEZ-VOUS en UN CLIC, partagez, likez et commentez !

## ... Et YouTube !

Découvrez sur notre chaîne plusieurs vidéos liées à l'activité du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (tutos compostage, fabrication d'objets...)

## Sur la Commune de MANGLIEU :



101 tonnes collectées/an



26 tonnes collectées/an



12 tonnes collectées/an



9 tonnes évitées/an grâce au compostage

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92 ou consulter le site internet [www.sictom-issuire-brioude.com](http://www.sictom-issuire-brioude.com)

## **CLIC – Nouveau service :** **Consultations mémoire au domicile des personnes** **âgées**

Le CLIC organise depuis plusieurs années, une consultation mémoire dans nos locaux réalisée par un médecin gériatre.

Néanmoins, pour plusieurs raisons, il est parfois difficile, chez certains patients, de se rendre à ce rendez-vous. Or, dès qu'une personne ou son entourage s'aperçoit d'un dysfonctionnement cognitif comme un trouble de la mémoire, un trouble du langage, une baisse des capacités, une rupture par rapport à un état antérieur..., il est important d'agir rapidement.

C'est pourquoi, nous proposons des consultations mémoire au domicile des personnes âgées et assurées par une infirmière spécialisée.

Ces consultations permettent d'anticiper l'évolution de la dépendance, d'informer sur les solutions à mettre en place afin d'éviter autant que possible les situations de rupture.

Après avoir recueilli le consentement de la personne, il suffit de prendre contact avec nous par téléphone au **04 73 60 48 85**.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

---

## **Procurations : Changements au 1<sup>ER</sup> Janvier 2022**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.

### **Ce qui change pour l'électeur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

- Un nouveau modèle ce Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le

module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr

- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

**Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies**

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.
- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

**Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !**

## Incivilité



Pendant les vacances de Noël, l'abri bus dans le bourg de Manglieu a été honteusement tagué.

Grâce aux rouleaux et pinceaux de Daniel GREGORIS qui a réagit très rapidement, les tags ont été recouverts, de façon qu'à la rentrée scolaire de janvier 2022 les enfants ne découvrent pas ces horribles dessins.

Un signalement à la gendarmerie a été fait. Si des faits similaires devaient se reproduire une plainte serait déposée.

## **Assainissement autonome : aides financières**

Les propriétaires qui souhaitent réaliser ou réhabiliter leur installation d'assainissement non collectif peuvent obtenir des subventions du Conseil Départemental et de l'ANAH.

Pour ce faire, vous devez contacter la SEMERAP qui montera un dossier de réhabilitation de votre assainissement. Lorsque le projet est validé par la Mairie, il vous suffit de nous fournir 2 devis correspondants aux travaux à réaliser prescrit par la SEMERAP.

Les demandes d'aides financières seront demandées de façon groupée (2 minimum par année) par la commune directement au Conseil Départemental.

Les propriétaires peuvent également bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro, selon des conditions d'éligibilité, pour des travaux concernant la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie (loi de finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008).



***Le dossier complet doit être déposé en mairie avant le 15 août année N pour être déposé au Conseil Départemental avant le 15 octobre de l'année N pour réalisation des travaux année N+1.***

***Ex : dossier déposé en mairie en août 2022 pour travaux en 2023.***

---

## **Sentiers d'interprétation et mise en valeur de l'Abbatiale**

Une étude d'élaboration d'un programme de mise en valeur touristique du patrimoine du Val d'Allier a été lancée en septembre 2016 sous maîtrise d'ouvrage Grand Clermont. Elle s'est achevée en novembre 2017.

L'ensemble des opérations fléchées dans cette étude pourront bénéficier de financements européens dans le cadre du programme Leader Val d'Allier du Grand Clermont.

Dans le cadre de cette étude, la commune de Manglieu est concernée par deux projets pour un montant total de 24 685 € HT (taux de subvention de 80 %)

Les projets consistent à la création et à l'installation d'un sentier «Les Métiers d'Autrefois» et à la signalétique de l'abbatiale Saint Sébastien.

**Pour ce faire, nous aurions besoin de votre participation à tous !**

**Nous sommes à la recherche de documents ou de photos anciennes sur des vieux métiers : Sabotier, Maréchal Ferrants, Forgeron, Garde Champêtre, Notaire, Cafetier, Minotier, Agriculteurs, Bouilleurs de cru, pesée sur la bascule du village...**

## Le BAFA Citoyen

**MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**

**FINANCE TA FORMATION**

**EN ÉCHANGE D'UNE CONTRIBUTION**

**CITOYENNE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ**

## CALENDRIER 2022

|                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| Candidature                  | Du 3 janvier au 25 février |
| Pré- sélection des candidats | Du 28 février au 4 mars    |
| Recrutement / Entretien      | Samedi 5 mars              |
| Réunion d'engagement         | Samedi 2 avril             |
| Formation                    | Du 16 au 23 avril          |
| Stage pratique               | Du 8 au 29 juillet         |
| Stage d'approfondissement    | Du 20 au 27 août           |

**Renseignements :** Mathieu DINIS

✉ Cap-ados@mond-arverne.fr

☎ 06 32 02 23 60



@mondarverne

## MODE D'EMPLOI

Pour accéder au BAFA Citoyen, il faut :

- Remplir le dossier de candidature
- Avoir entre 17 et 25 ans
- Habiter Mond'Arverne Communauté (justificatif de domicile).

Tu bénéficies gratuitement de la formation BAFA (500 euros) en échange de la réalisation de ton stage pratique en bénévolat dans une structure Enfance-Jeunesse de Mond'Arverne Communauté. Tout au long de ta formation, tu seras accompagné dans cette démarche par un référent.

## COMMENT CANDIDATER ?

Je retire mon dossier sur [www.mond-arverne.fr](http://www.mond-arverne.fr) (Rubrique « Vivre et grandir »)

Dépôt du dossier de candidature avant le 25 février 2022 à [guichetunique@mond-arverne.fr](mailto:guichetunique@mond-arverne.fr)

## LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

LES CANDIDATURES SERONT ÉTUDIÉES EN FONCTION DES CRITÈRES CI-DESSOUS :

- Tes motivations et ton expérience d'encadrement avec les enfants
- Ton investissement dans la vie du territoire de Mond'Arverne Communauté (adhésion, engagement associative, initiative citoyenne, etc.)
- Un lien existant entre ton projet professionnel et l'obtention du BAFA
- La structuration de l'écrit du dossier (orthographe, syntaxe etc.)
- Ta connaissance des structures d'animation en tant que public (Alsh, séjour etc.)
- L'intérêt que tu portes au dispositif BAFA Citoyen

Suite à ta candidature, si tu es sélectionné et valides ta participation au dispositif, tu devras t'engager à participer à l'ensemble des sessions prévues au calendrier ci-dessus. Assures toi de ta disponibilité avant de déposer ton dossier de candidature ! Au-delà, tout désistement entrainera la facturation des frais engagés pour ta formation d'un montant de 500 €.

## Campagne 2022 de stérilisation des chats errants\*



**\*chats sans propriétaire**

**Votre mairie et l'Association  
Protectrice des Animaux  
du Puy de Dôme disent :**

**OUI  
A LA STÉRILISATION !**

**NON  
A L'EUTHANASIE,**

**Signalez tout chat errant en Mairie ou auprès de l'APA  
afin qu'il puisse bénéficier de la campagne de stérilisation  
qui aura lieu du 01/02/22 au 29/04/22**



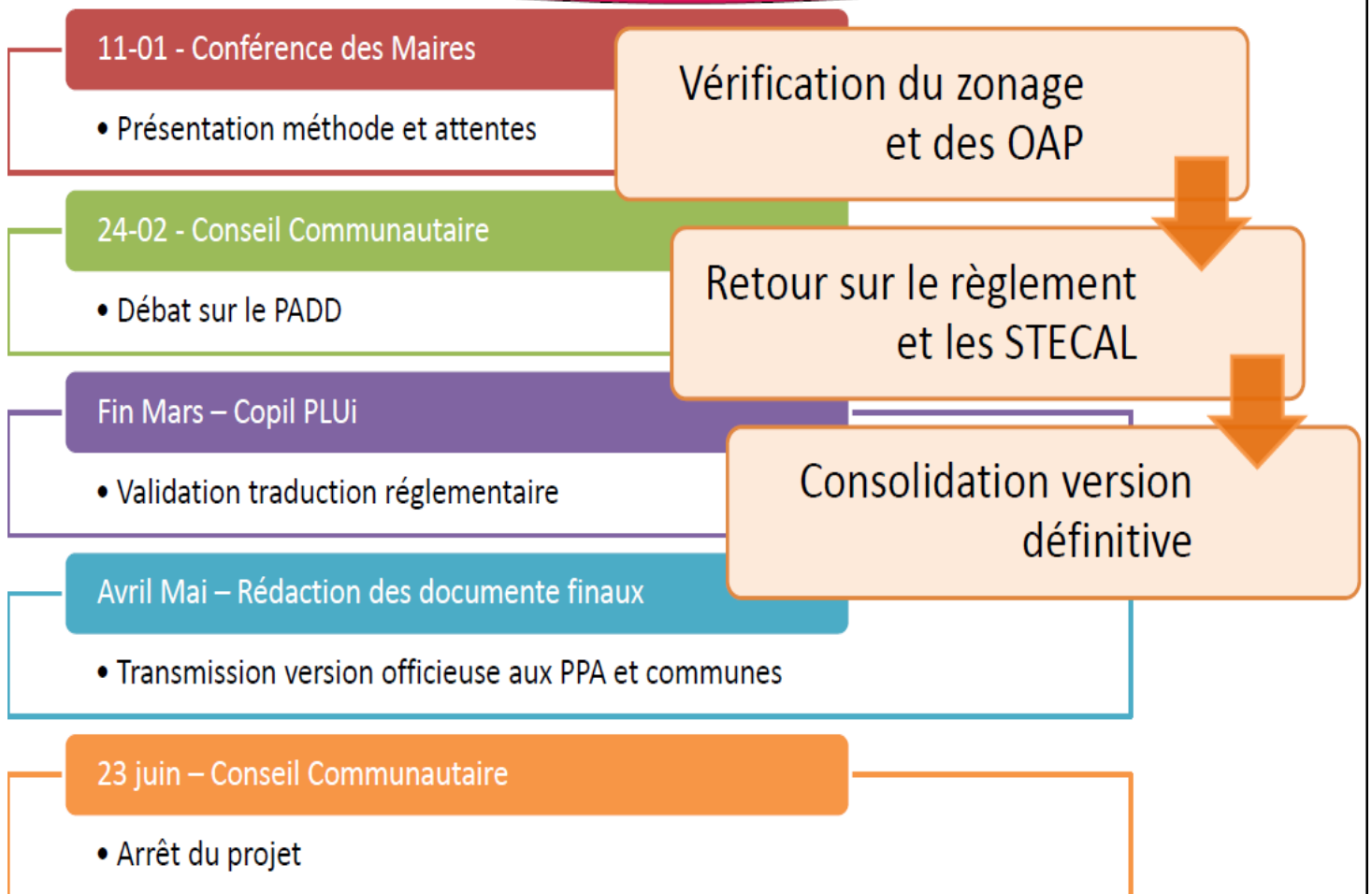
Pour tout renseignement adressez-vous à :

**ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX**

REFUGE : Lieu dit Les Bas Charmets - 63360 GERZAT - Tél. 04 73 91 35 36  
Email : [secretariat.apanimaux63@orange.fr](mailto:secretariat.apanimaux63@orange.fr) - [www.apanimaux63.org](http://www.apanimaux63.org)



## Calendrier



## Calendrier Phase administrative

|                     |                                                                               |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Juin :              | Arrêt du PLUI par le conseil communautaire                                    |
| Juillet-septembre : | Consultation des PPA ( <b>P</b> ersonnes <b>P</b> ubliques <b>A</b> ssociées) |
| Octobre :           | Enquête publique                                                              |
| Novembre-décembre : | Prise en compte des remarques et intégration des modifications                |
| Janvier 2023 :      | Approbation                                                                   |

# Elections



2022



Cette année 2 scrutins :

- Présidentielles les 10 et 24 avril 2022
- Législatives les 12 et 19 juin 2022.



Les inscriptions sur la liste électorale pour faire valoir vos droits au vote sont possibles :



Comment  
s'inscrire  
en ligne  
sur les listes  
électorales ?



01

Je me rends sur le téléservice en ligne à l'adresse [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) dans la rubrique « Elections »



02

Je crée mon compte personnel service-public (ou je m'identifie via FranceConnect)



03

Je rentre mes informations personnelles et j'indique le code postal de la commune où je souhaite m'inscrire



04

Je fournis les informations et pièces justificatives\* demandées, soit numérisées, soit par voie postale

\* Pièce d'identité et justificatif de domicile

# TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

## Travaux à Saint-Bonnet

Des travaux de voirie complémentaires au programme de voirie 2020 ont été récemment effectué au village de Saint-Bonnet.

Coût des travaux : 18 110,00 € HT soit 21 732,00 € TTC

Subvention DETR : 14 488,00 €

Autofinancement : 7 244,00 € – FCTVA 3 565,00 €  
= 3 679,00 €



## Installation d'un défibrillateur

Un nouveau défibrillateur vient d'être installé dans une petite armoire sur le mur de la mairie.

Cet équipement est répertorié sur l'application STAYINGALIVE afin qu'il puisse être facilement trouvable pour des secouristes d'urgence.

Appel des secours faire : le **112**, mais sachiez-vous que si vous vous trouvez dans l'incapacité de parler il existe un numéro pour communiquer par écrit : le **114**.



# QUE S'EST-IL PASSÉ À MANGLIEU ?

## Etat civil 2021

La Commune enregistre dans l'année 2021 :

- 4 avis de naissances (3 garçons et 1 fille), *félicitations aux parents*
- 3 mariages,
- 4 PACS,
- 2 décès sur la commune,
- 2 transcriptions de décès d'habitants de la commune décédés hors commune,
- 5 mentions de décès sur acte de naissance (personnes nées sur la commune ne résidant pas sur la commune et décédées hors commune).

*Sincères condoléances aux familles*



## Cérémonie du 11 novembre 2021



*Enfin une vraie cérémonie...*



## Noël 2021

C'est le samedi 4 décembre 2021 que les anciens de notre commune ont pu déguster un excellent repas à la salle des Fêtes. La commune avait cette année fait le choix d'offrir un repas de Noël préparé par un traiteur (Bio Vic à Vic le Comte) et servit par les jeunes de Manglieu.

Des colis ont été distribués aux personnes n'ayant pu venir.

***Jeunes et moins jeunes ont passé un excellent moment de convivialité !***



Merci à Karine pour le temps passé au montage des menus de Noël déposés sur les tables et des cartes des vœux distribués avec les colis (garnis de papillotes) !

*L'occasion était trop bonne pour ne pas souhaiter un joyeux anniversaire à Mr Jean DEBORD*



# CALENDRIER

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

| <i>Date</i>         | <i>Lieu</i>     | <i>Organisateur</i> | <i>Type de manifestation</i>                                                                  | <i>Commentaires</i> |
|---------------------|-----------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>JANVIER</b>      |                 |                     |                                                                                               |                     |
| Jeudi 27            | Salle des fêtes | Ensemble à Manglieu | Les PAPILLONS DE LA COMTE par François FOURNIER                                               | 19 h 30             |
| <b>FEVRIER</b>      |                 |                     |                                                                                               |                     |
| Dimanche 27         | Salle des Fêtes | Ensemble à Manglieu | Théâtre avec les Z'Allumés de Champeix<br>« <u>Dépêche-toi bibiche, on va rater l'avion</u> » | 15 h 00             |
| <b>MARS</b>         |                 |                     |                                                                                               |                     |
| Dimanche 6          | Salle des Fêtes | Amicale Laïque      | P'tit déj.                                                                                    | A confirmer         |
| <b>AVRIL</b>        |                 |                     |                                                                                               |                     |
| Début Avril         | Salle des Fêtes | Les Conscrits       | Bal privé                                                                                     |                     |
| <b>MAI</b>          |                 |                     |                                                                                               |                     |
| 1 <sup>er</sup> mai |                 | Amicale Laïque      | La ronde du Muguet                                                                            |                     |

# LE MOT DES ASSOCIATIONS

## Ensemble à Manglieu

Les membres de l'association vous souhaitent une année 2022 plus sereine et plus enrichissante que 2021. Je suis persuadé que cette nouvelle année va être celle du bonheur et de la santé, alors à vos marques, prêt, partez, unissons nos forces. La vie associative de Manglieu va prendre le dessus et redonner le sourire aux habitants.

Pour Ensemble à Manglieu, c'est le début d'une nouvelle année culturelle et festive, qui pour satisfaire un public nombreux, va être chargée en évènements.

Bien entendu nous allons reconduire nos fameux **Remue Ménages**.



✓ Le **27 Janvier 2022** François FOURNIER nous parlera des PAPILLONS DE LA COMTE. L'entrée reste gratuite, le pot de clôture est offert pour un instant convivial pour dialoguer avec l'intervenant du jour, mais aussi de rencontrer les habitants des nombreux hameaux de Manglieu.

## Détente et rire sont au programme de 2022 :

✓ **Dimanche 27 Février** à 15h à la salle des Fêtes notre incontournable pièce de théâtre jouée par les **Z'Allumés de Champeix**. Cette année : « Dépêche-toi bibiche, on va rater l'avion »





✓ **Le Samedi 4 Juin** à partir de 19 H à la salle des Fêtes :  
Repas avec animation.

Quoi de plus convivial que de passer un agréable moment autour d'un repas et de se dégourdir les jambes dans une ambiance festive, avec le Folklore Issoirien. Ouvert à tous, n'hésitez pas à inviter votre famille et vos amis. Nous vous donnerons plus d'informations début mai.



Toute l'équipe vous souhaite une nouvelle fois une très belle année 2022. Si vous désirez participer, apporter votre aide à l'association Ensemble à Manglieu vous êtes les bienvenus ; la cotisation pour 2022 est de dix euros. Nous avons besoin de votre sourire.

### **Les Amis de l'Abbatiale**

Les Amis de l'Abbatiale vous souhaitent à tous et toutes une très bonne année et une solide santé.

Nous espérons que cette nouvelle année nous débarrassera du virus et qu'ainsi nous pourrions reprendre nos activités.

J'espère qu'au printemps nous pourrions organiser notre repas traditionnel avec nos adhérents.

En attendant prenez soin de vous, n'oubliez pas le vaccin et tous nos vœux à tous.

### **Club des Aînés de Manglieu**

L'Assemblée Générales avec dégustation de la galette programmée le 17 janvier est reportée vue la recrudescence de la Covid.

Nous espérons pouvoir reprendre quelques réunions au printemps, pour au moins se retrouver mais la vigilance reste !

*Meilleurs vœux de bonne et heureuse année à tous !*

## **Binettes et Poulettes**



*L'association Binettes et Poulettes vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2022.*

## **Les Jeunes de Manglieu**

L'association des jeunes vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et une bonne santé.

Nous espérons vous retrouver nombreux, comme chaque année, lors de nos manifestations.

Nous souhaitons organiser un bal début avril, si les conditions sanitaires le permettent. Et bien évidemment, pour les aubades du 1er mai. Nous vous tiendrons informés.

Sincères salutations de la part de tous les membres de l'association des jeunes.

## **Association des Parents d'Elèves pour la Gestion de la Cantine (APEGC)**

**Les membres de l'association APEGC vous souhaitent  
une bonne année 2022.**

Les enfants de l'école et leurs parents se sont mobilisés pour décorer le village pour les fêtes de Noël. Cette année encore, le sapin a été gentiment offert par Fabienne Roddier.

L'APEGC s'attèle toujours à fournir au maximum des produits de qualité, locaux et bio, tout en préservant un tarif minimum pour les familles (2,5 € / repas).



Cette année en complément des fournisseurs habituels, trois personnes ont été ajoutées dont : la ferme des terres creuses pour les yaourts et le fromage blanc, les plumes des 2 L pour les œufs et l'alternateur pour les produits secs et les fruits et légumes.

### *Amicale laïque*

L'amicale laïque vous souhaite tous ses vœux pour l'année 2022 ! En vous souhaitant tous une bonne santé en ces temps compliqués !

#### **Vente de chocolats 2021 :**

Cette année encore, la vente de chocolats a connu un franc succès ! Merci à toutes les personnes ayant portées commandes, les papilles ont dues appréciées !

#### **Spectacle de Noël 2021 :**

Vendredi 17 Décembre, les enfants de l'école de Manglieu ont pu apprécier le spectacle musical des Fripouilles ! Rythmes et chants ont ravis les plus petits et les plus grands.

Puis, le Père Noël a fait la joie des enfants en leur rendant visite avec ses cadeaux ! Chocolats, bonbons et jus de fruits étaient aussi au programme pour le goûter des enfants. Les enfants de la commune, de moins de 3 ans, ont également reçu leurs cadeaux.

**A VENIR :**

*Mars : Matinée « p'tit dej » à confirmer*

*1 mai: randonnée " la ronde du muguet"*

*Printemps : Vide grenier, tombola et kermesse*

## **Amicale des Sapeurs-Pompiers**

L'amicale des sapeurs-pompiers de Manglieu présente ses vœux les plus chaleureux à l'ensemble des habitants et vos proches.

Nous sommes ravis d'avoir pu revenir vous présenter nos calendriers en fin d'année dernière. Nous sommes en pleine réflexion pour de nouveau faire notre traditionnel loto selon les règles sanitaires en vigueur !

Prenez soin de vous !

## LA MINUTE ÉCOLOGIQUE

### Qu'est-ce qu'un moteur de recherche écologique ?

Si vous vous attendez à lire qu'un moteur de recherche écologique pollue moins que les plus connus à l'image de Bing, Google ou encore Yahoo, vous risquez d'être déçu. Peu importe de quel moteur de recherche il s'agira, il **demeurera malgré tout un métamoteur qui utilisera sensiblement les mêmes technologies** que n'importe quelle autre application.

Il faut tout de même un élément spécifique pour pouvoir parler de moteur de recherche solidaire, et celui-ci réside dans la manière de **reverser les bénéfices**. Nés du constat que les revenus générés par les publicités sur les moteurs de recherche sont relativement importants, ces moteurs dits écologiques choisissent de reverser une partie de ces revenus à des causes humanitaires, sociales ou environnementales afin de **compenser leur empreinte carbone**.

### **Quel est l'impact en CO2 de vos recherches en ligne ?**

Internet est un outil formidable qui nous permet d'accéder à toutes les informations possibles et imaginables en quelques clics. Aujourd'hui profondément ancré dans notre routine quotidienne, la crise sanitaire que nous traversons depuis décembre 2019 n'a d'ailleurs fait que consolider encore davantage l'expérience que nous avons sur le web : courses en ligne, cours de sport en ligne, rencontres en ligne, réseaux sociaux et visionnage de vidéos, télétravail, etc. Pourtant, **chaque fois que nous sommes sur le web, nous participons, sans forcément en avoir conscience, à la pollution numérique**.

### **Quelles sont les origines de la pollution numérique ?**

La pollution numérique représente toute la **pollution générée par les nouvelles technologies** (smartphones, tablettes, ordinateurs, objets connectés, etc.). Pour faire court, le web représente un réseau de quasiment **un million de kilomètres de câbles et plus de 3000 centres de données** (mails, pages web, photos, musiques, vidéos, etc.) répartis à travers la planète.

**Le streaming vidéo représente à lui seul 60% des flux de données sur internet.** En cause, le poids du fichier.

**Quelles sont les sources d'énergie les plus couramment utilisées ?**

Si de plus en plus d'entreprises s'engagent ou pensent s'engager vers une utilisation d'énergies 100% renouvelables telles que les énergies solaires, éoliennes, géothermiques et hydrauliques, certaines en revanche comme **Netflix, Twitter ou encore Amazon** sont à la traîne et **continuent d'utiliser les énergies fossiles** telles que le gaz, le charbon et le nucléaire.

**Le crédit carbone est-il une solution ?**

**Le crédit carbone représente une unité qui équivaut une tonne de CO2 séquestrée ou évitée.** Pour illustrer cette définition, un **projet de reforestation**, comme le fait par ailleurs certain moteur de recherche, permettra de séquestrer 10 000 tonnes de CO2, ce qui pourra donner lieu à l'attribution de 10 000 **crédits carbone** si les critères sont suffisamment respectés. Toutefois, **cette méthode a malheureusement ses limites** puisqu'un arbre planté n'est pas nécessairement un arbre qui pousse et bien que le but soit de permettre aux arbres d'absorber le carbone rejeté, ce phénomène varie en fonction de l'âge et de l'essence de l'arbre...

Nous pouvons compléter cet exemple avec l'échange de quotas mis en place par les accords de Kyoto et qui consiste à **acheter des crédits carbone**s à des entreprises voire à des pays investis dans une approche numérique écoresponsable. Mais bien que ce système soit intéressant, si l'on prend un pays comme l'Inde pour exemple, il est légitime de se demander si celui-ci sera en mesure de compenser ses rejets de carbone en achetant des crédits à une entreprise écoresponsable d'une petite ville canadienne par exemple.